

Municipalité de Moudon



Préavis n°97/26 au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude complémentaire de
CHF 250'000.— au préavis 12/22 pour le réaménagement
de l'interface multimodale de la Gare**

Délégués municipaux :

- Carole Pico, syndique, c.pico@moudon.ch, 079 817 19 99
- Felix Stürner, municipal, f.sturner@moudon.ch, 078 980 48 49

Adopté par la Municipalité le 15 décembre 2025

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit d'étude complémentaire de CHF 250'000.-- TTC dans le but de poursuivre et finaliser les études relatives au réaménagement de l'interface multimodale de la gare. Ce projet phare de la législature 2021–2026 vise à améliorer les flux entre les différents modes de transport, à valoriser l'espace public et ainsi offrir une véritable porte d'entrée de qualité à la ville.

Pour rappel, le Conseil communal a approuvé en mai 2022 le préavis 12/22 accordant un crédit de CHF 435'000.-- TTC pour les phases SIA 31 à 41 (avant-projet, projet détaillé, préparation de la mise à l'enquête et du préavis pour le crédit d'ouvrage).

Depuis 2022, l'évolution du projet et de son environnement, notamment avec l'intégration du projet CFF Moudon 2.0, du projet Moudon Agripôle, et des exigences techniques supplémentaires du Canton et des CFF, ont engendré la reprise de certaines études et l'élargissement du périmètre initial.

Un crédit complémentaire est aujourd'hui nécessaire pour assurer la poursuite des études jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare.

2. Historique du projet

Le projet s'inscrit dans une planification de longue haleine.

Une étude préliminaire portant sur le réaménagement de l'interface multimodale de la gare a été menée entre 2017 et 2021.

Le 3 mai 2022, le Conseil communal a octroyé un crédit de CHF 435'000.-- TTC destiné à financer les études du projet, couvrant les phases d'avant-projet, de projet, de demande d'autorisation de construire ainsi que la mise en soumission.

La même année, les CFF ont mis à l'enquête publique leur projet de mise en conformité LHand des quais de la gare, accompagné d'une modernisation de la ligne. La Municipalité et le Canton de Vaud ont conjointement formé opposition demandant, notamment, la création d'un passage inférieur et d'un second quai voyageur.

Cette opposition a conduit les CFF à développer le projet Moudon 2.0, prévoyant la réalisation d'un passage sous-voies pour les piétons et d'un deuxième quai voyageur, ainsi qu'une réorganisation des quais de chargement marchandises. La réalisation de ce projet est prévue entre 2028 et 2030.

Ce développement a eu un impact direct sur le projet de réaménagement de l'interface multimodale, qui a dû être adapté en conséquence.

Parallèlement, le Canton a annoncé l'implantation de Moudon Agripôle dans le quartier de la gare avec le siège de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV).

Ces projets connexes ont nécessité la révision de l'étude préliminaire, notamment en ce qui concerne le schéma de circulation des bus et a conduit à un élargissement du périmètre de projet.

C'est dans ce contexte en constante évolution que le projet a été amené à évoluer et à s'adapter.

3. Projet de réaménagement de l'interface de la gare

Pour rappel, le projet de réaménagement de l'interface multimodale de la gare vise à offrir un pôle d'échange moderne, attrayant et sécurisé pour ses utilisateurs.

Le programme du projet est :

- Circulation des bus repensée et fluide ;
- Amélioration des flux piétonniers ;
- Grande zone de rencontre où les différents types d'utilisateurs cohabitent (piétons, bus, vélos, etc.) ;
- Intégration d'éléments paysagers avec gestion des eaux de pluie ;
- Gestion du stationnement véhicules individuels motorisés et vélos.

Depuis 2022, bien que le but reste le même, le projet a dû être modifié, notamment les éléments suivants :

- Le projet a été adapté avec le nouveau concept de circulation des bus demandé par le Canton, par la Division Planification de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ;
- Le périmètre initial est élargi, comme montré en page 4, avec notamment l'intégration d'une étude complète du parking du Bicentenaire et le renforcement des liaisons avec le centre-ville (cf. projet de réaménagement du Centre) ;
- La coordination avec le projet CFF Moudon 2.0 a été renforcée avec l'intégration du passage sous-voie, le nouveau quai côté Bronjon des voies et les quais de déchargement marchandise.

Ces modifications ont nécessité la revue de l'étude de faisabilité, la modification de l'avant-projet et l'élargissement du périmètre du projet. Ceci entraîne un surcoût pour l'ensemble des prestations des mandataires initialement prévues dans le préavis 12/22.

3.1. Périmètre du projet

Périmètre initial

Le périmètre comprenait la place de la Gare, le parking et s'étendait de l'Avenue de la Gare au pont Saint-Michel, surface totale 13'400 m².



Le nouveau périmètre

Le périmètre comprend le parking du Bicentenaire, le raccord avec le projet de réaménagement du Centre-ville à hauteur de la place St-Etienne, la place de la Gare (de l'Avenue de la Gare jusqu'au pont Saint-Michel) et le secteur des voies côté Bronjon, surface totale 24'500 m².



3.2. Etapes de réalisation

Compte tenu des incertitudes liées à l'emprise foncière et à l'implantation de Moudon Agripôle sur le site de la gare, ainsi qu'au calendrier des CFF dans le cadre du projet Moudon 2.0, à la requalification du site des Fonderies et aux activités de LANDI, la Municipalité a décidé de réaliser le projet en deux étapes :

- Etape 1 (en rouge dans le plan de la page 4 et en annexe) : Place de la Gare jusqu'au chemin des écoliers, parkings du Bicentenaire et de la Migros, jusqu'à la Place St-Etienne ;
- Etape 2 : Chemin des écoliers (en bleu sur le plan de la page 4) jusqu'au pont Saint-Michel et zone Quai côté de Bronjon.

4. Point de situation sur l'avancement des études

4.1 Mise à jour et adaptation de l'étude préliminaire

L'évolution du contexte depuis 2022 avec notamment l'arrivée du projet CFF Moudon 2.0, l'implantation de Moudon Agripôle et les nouvelles exigences de la Direction générale de la mobilité et des routes en matière de mobilité a rendu nécessaire la révision complète de l'étude préliminaire.

Cette étape, non prévue dans le premier crédit voté par le Conseil communal en mai 2022, a permis :

- d'intégrer les futurs aménagements ferroviaires (passage sous-voie pour les piétons, deuxième quai, réorganisation des zones marchandises),
- d'adapter le fonctionnement des bus aux demandes du Canton,
- et d'élargir le périmètre pour tenir compte des nouvelles connexions attendues avec le centre-ville et le parking du Bicentenaire.

Si ces études n'étaient pas réalisées, le risque était de développer un projet incompatible avec les travaux à venir des CFF ou avec les futurs besoins de mobilité, ce qui aurait entraîné des surcoûts et des retards significatifs lors de la réalisation des travaux.

4.2 Réalisation de l'avant-projet (phase SIA 31)

L'avant-projet a permis de définir de manière cohérente la future interface multimodale dans son ensemble. Il constitue la vision d'ensemble du quartier de la gare à l'horizon 2030 et clarifie :

- l'organisation des circulations (piétons, bus, vélos et voitures),
- l'implantation des arrêts, abris bus, zones de rencontre et stationnements,
- les surfaces plantées et la stratégie paysagère,
- la fonctionnalité de chaque espace, en lien avec le passage sous-voie pour les piétons et le nouveau quai CFF.

L'augmentation du périmètre qui est passé de 13'400 m² à 24'500 m² a fortement élargi le champ des études. Le parking du Bicentenaire, le raccord au centre-ville et la zone côté Bronjon font désormais partie intégrante du projet, ce qui permet d'offrir une solution complète et cohérente pour l'ensemble du secteur de la gare.

Le plan et la présentation de l'avant-projet sont annexés au présent préavis. Celui-ci a fait l'objet d'une séance devant la sous-commission cantonale des espaces publics (SCEP) le 12 juin 2025. Le rôle de la SCEP est d'apporter conseil et appui aux communes sur les questions d'aménagement des espaces publics, en amont des procédures d'examen préalable. La commission a salué la qualité de la réflexion pour un projet difficile avec une multitude de fonctions à satisfaire.

4.3 Développement du projet détaillé (phase SIA 32)

Cette étape est actuellement réalisée à environ 50 %. Les compléments demandés par le Canton, l'élargissement du périmètre et la coordination avec les CFF nécessitent un effort supplémentaire, d'où la présente demande de crédit complémentaire.

Le projet détaillé correspond à l'étape où l'on passe d'une vision d'ensemble à un aménagement concret, techniquement faisable et chiffré.

A ce stade, les mandataires doivent notamment :

- réaliser les calculs et les dimensionnements techniques (géométrie des voiries, réseaux, eaux pluviales),
- établir le rapport pour l'examen préalable cantonal,
- produire les plans définitifs,
- concevoir les détails constructifs,
- valider les choix de matériaux et de végétation,
- estimer les coûts avec un devis général +/- 10% pour préparer la demande de crédit de construction au Conseil communal.

4.4 Préparation du dossier de mise à l'enquête publique et les demandes d'autorisation (phase SIA 33)

Cette phase est comprise entièrement dans la présente demande de crédit d'étude complémentaire. Il sera ensuite possible de solliciter le crédit de construction auprès du Conseil communal et planifier les travaux. Cette phase consiste à produire l'ensemble des documents nécessaires pour obtenir l'autorisation de construire pour l'étape 1 du projet.

Elle comprend :

- la préparation du dossier d'enquête publique,
- la consultation des services cantonaux,
- l'intégration de leurs remarques et exigences,
- le suivi de la procédure d'enquête publique.

5. Calendrier prévisionnel de l'étape 1

- Projet déposé à l'examen préalable cantonal : mars 2026 ;
- Dépôt du dossier de mise à l'enquête publique : septembre 2026 ;
- Préavis du crédit de construction : octobre 2026 ;
- Première étape des travaux (périmètre en vert sur le plan) : 2027 – 2028.

6. Aspects du développement durable

Le projet actualisé poursuit sa transition vers une mobilité durable en favorisant les transports publics et la mobilité douce.

Il vise également à revaloriser l'image de la Place de la Gare en l'affirmant comme une véritable porte d'entrée de la ville et un lieu de rencontre convivial.

La stratégie paysagère intègre les besoins de gestion des eaux pluviales tout en apportant des protections contre les îlots de chaleur. Aussi, une attention particulière est accordée aux matériaux utilisés, ceci en restant mesuré dans les choix afin de limiter les incidences financières.

7. Incidences financières

Le budget nécessaire pour continuer la phase d'études du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire est le suivant :

	Phases SIA	CHF TTC
Groupement interdisciplinaire des mandataires (ingénieur civil, ingénieur en mobilité, architecte-paysagiste, géomètre)	<ul style="list-style-type: none">- Finalisation des phases SIA 32 et 33 selon descriptif au point 4 du présent préavis, soit :- Finalisation des plans d'ingénieur sur l'étape 1 comprenant le parking du Bicentenaire ;- Etablissement du dossier pour l'examen préalable cantonal ;- Finalisation des propositions de matérialité et de végétalisation jusqu'à validation ;- Etablissement des documents pour la demande d'autorisation de construire ;- Présentation publique- Gestion du dossier de demande d'autorisation de construire ;- Devis général à +/- 10% de l'étape 1 nécessaire à la rédaction du préavis de crédit de construction.	250'000.00
	Total CHF TTC	250'000.00

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Immobilisations incorporelles » : CHF 250'000.- à amortir en 10 ans, soit CHF 25'000.- par année.

Selon les normes financières de référence du canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux CHF 250'000.-

Autofinancement 80% CHF 200'000.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 50'000.-

Les intérêts (estimation 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 950.- la première année et à un total de CHF 5'000.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

7.1. Subvention

Pour rappel, avec l'entrée en vigueur de la stratégie cantonale sur les interfaces de transports, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) cofinance une partie des études. Le complément demandé dans le présent préavis s'inscrit dans ce cadre. Il est donc acté qu'une partie des coûts fera l'objet d'une subvention. Son montant exact sera déterminé en collaboration avec le Canton à la fin du projet.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 97/26 ;
 - Ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'étude complémentaire au préavis 12/22 au maximum de CHF 250'000.- TTC pour la poursuite de la phase d'étude jusqu'à la préparation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement de l'interface multimodale de la gare, dont à déduire les subventions cantonales et toutes autres participations éventuelles de tiers.**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


La syndique :

Le secrétaire :



Annexes :

- plan des étapes I (contour en rouge) et II
- présentation de l'avant-projet





Réaménagement de l'interface multimodale de la Gare»

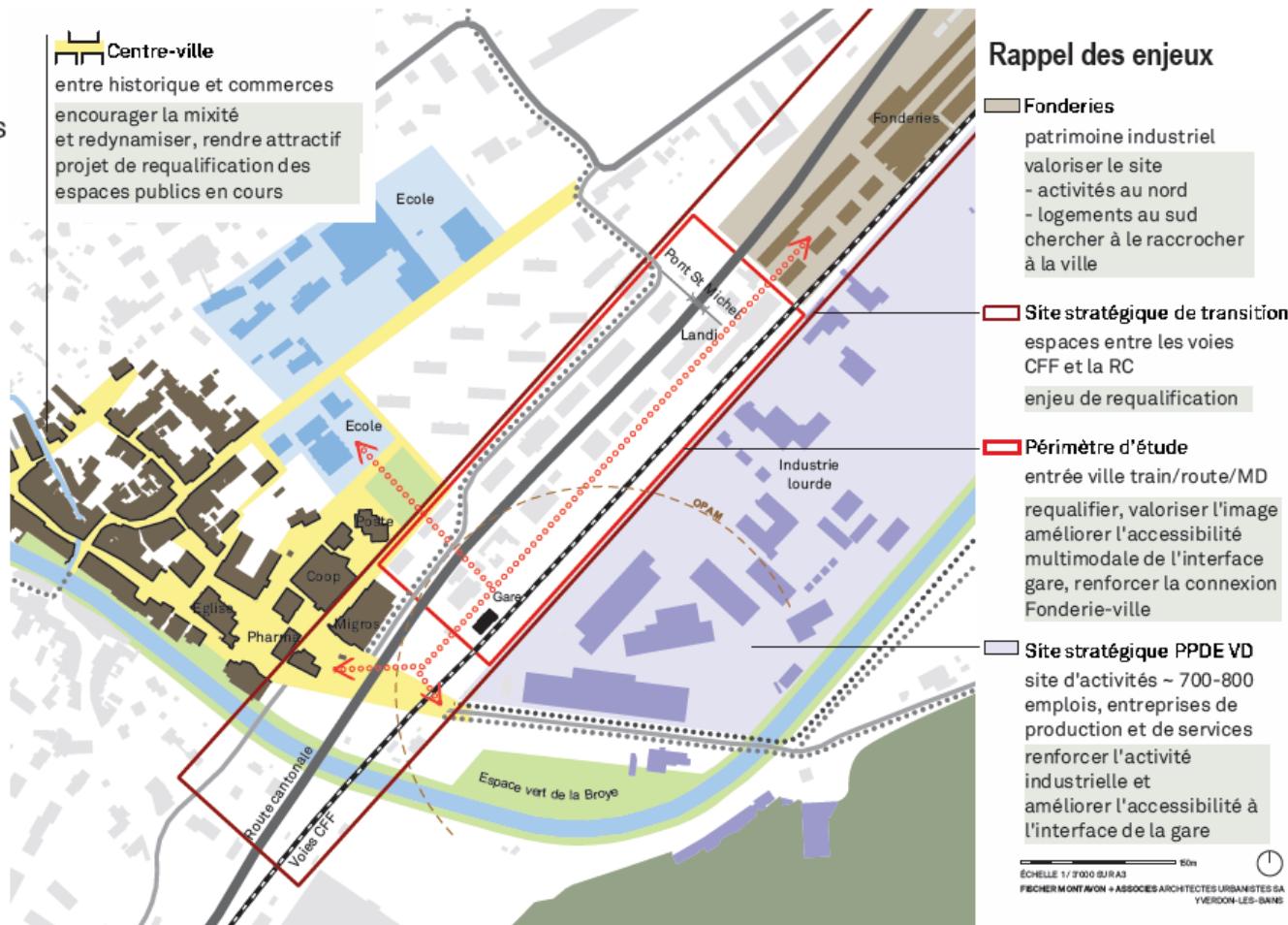
Etat d'avancement du projet

la mobilité
étude préliminaire : rappel de l'évolution du projet

L'interface gare :

articulation entre le centre-ville, les Fonderies et la zone d'activités En Bronjon

Porte d'entrée à Moudon et lieu de **transbordement**

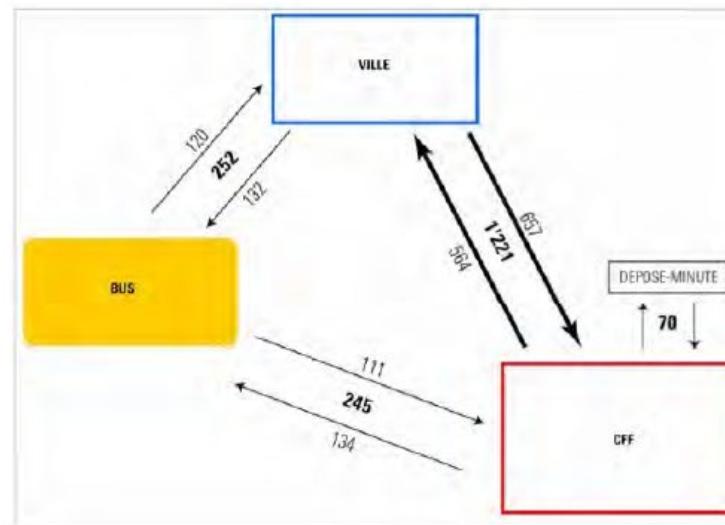


rappel des enjeux
é timation du tra c journalier

Centre-ville <> gare CFF: 70%

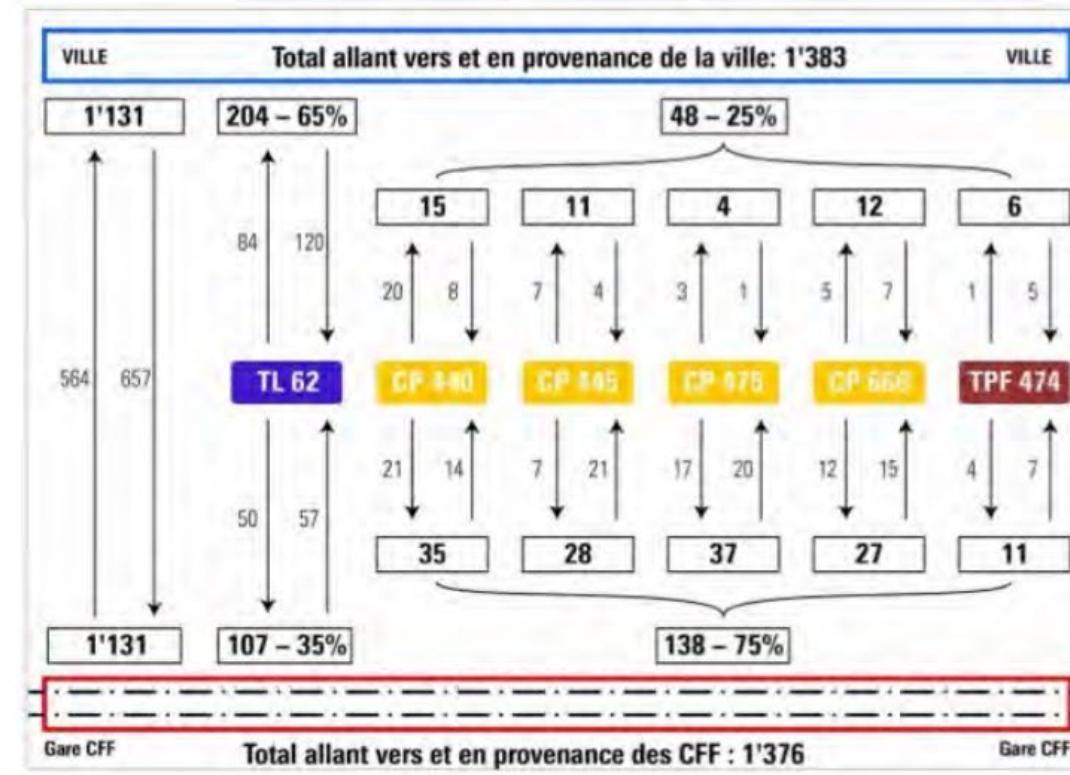
Centre-ville <> bus: 15 %

Gare CFF <> bus: 15 %



Trafic journalier moyen des jours ouvrables:
1 700 personnes

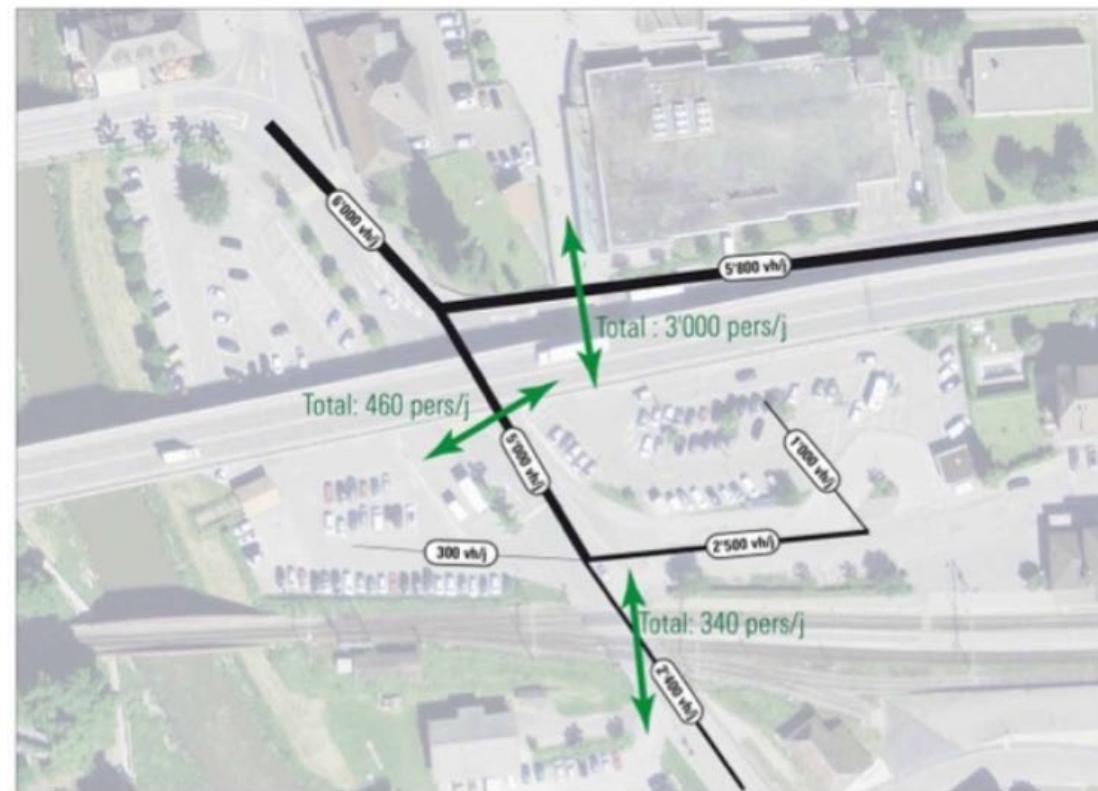
Année de référence: 2024



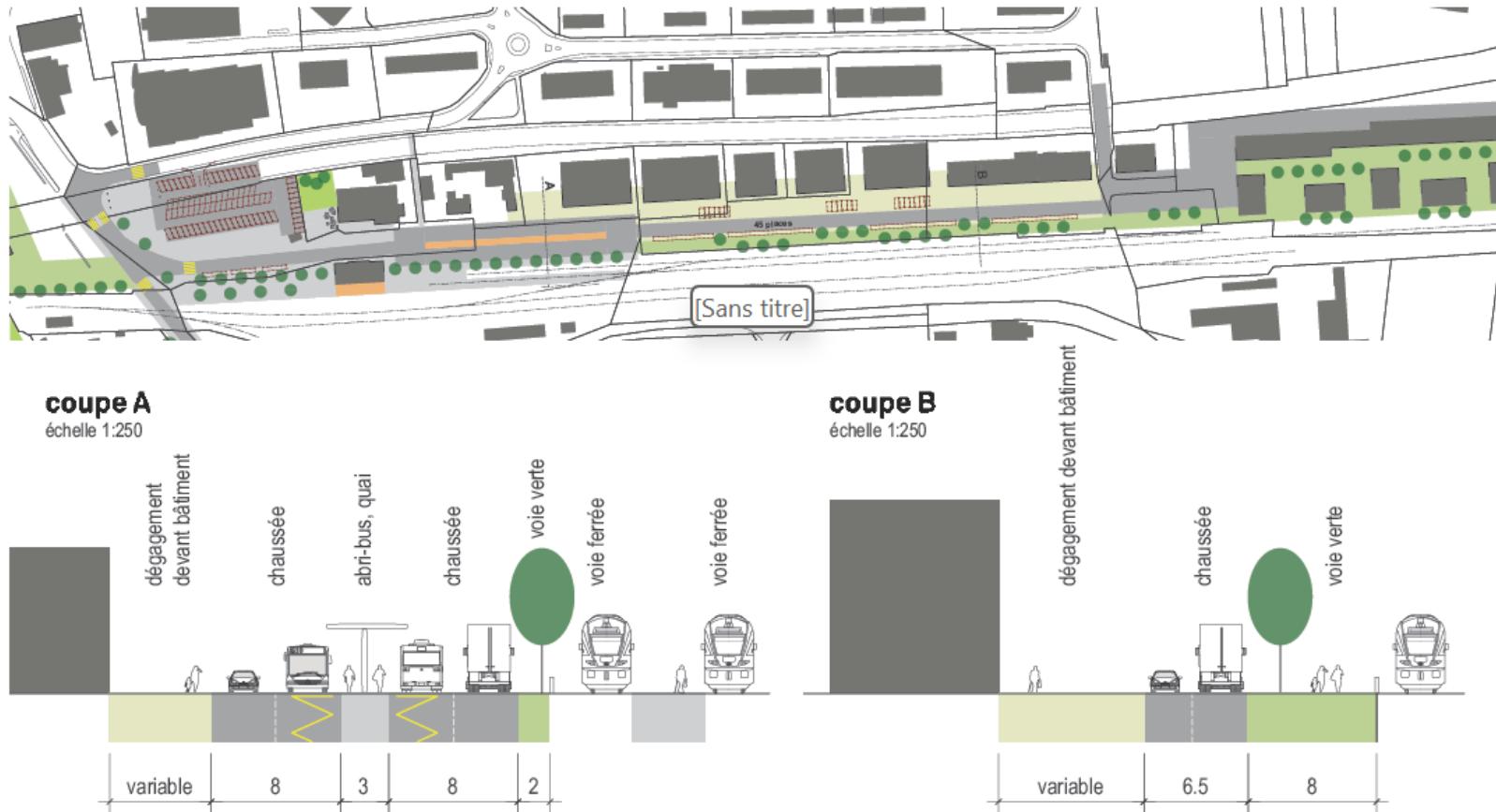
Déplacements entre la ville, la gare et la zone d'activités En Bronjon (trafic journalier ouvrable)

Générateurs de trafic	Véhicules/	Mouvements/	%
Parking de la gare (dit parking Migros)	480	960	58.2%
Kiosque (journaux, boissons...)	155	310	18.8%
Dépose-minute / prise en charge	70	140	8.5%
Café-restaurant de la Gare	40	80	4.8%
Cassette "20 minutes"	25	50	3.0%
Entreprises situées dans le secteur	20	40	2.4%
Parking communal	15	30	1.8%
P+R CFF et divers	20	40	2.4%
Total	825	1650	100.0%

Bus et cars postaux	Véhicules	Mvts/jour	U.Véh/jour
Car postal 440	12	24	48
Car postal 445	8	16	32
Car postal 475	10	20	40
Car postal 660	8	16	32
TPF 474	12	24	48
TL 62	40	80	160
TOTAL	90	180	360



rappel des enjeux
aménagement interface Gare - concept voie verte



rappel des enjeux

étude préliminaire : plan sommaire de l'interface gare

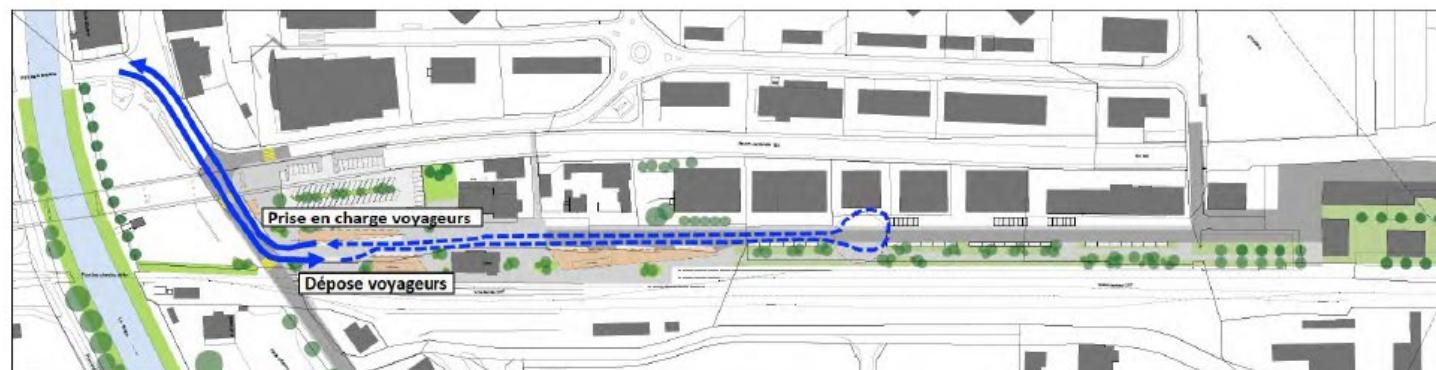


REBROUSSLEMENT DES BUS – ORGANISATION DES TRANSPORTS PUBLICS

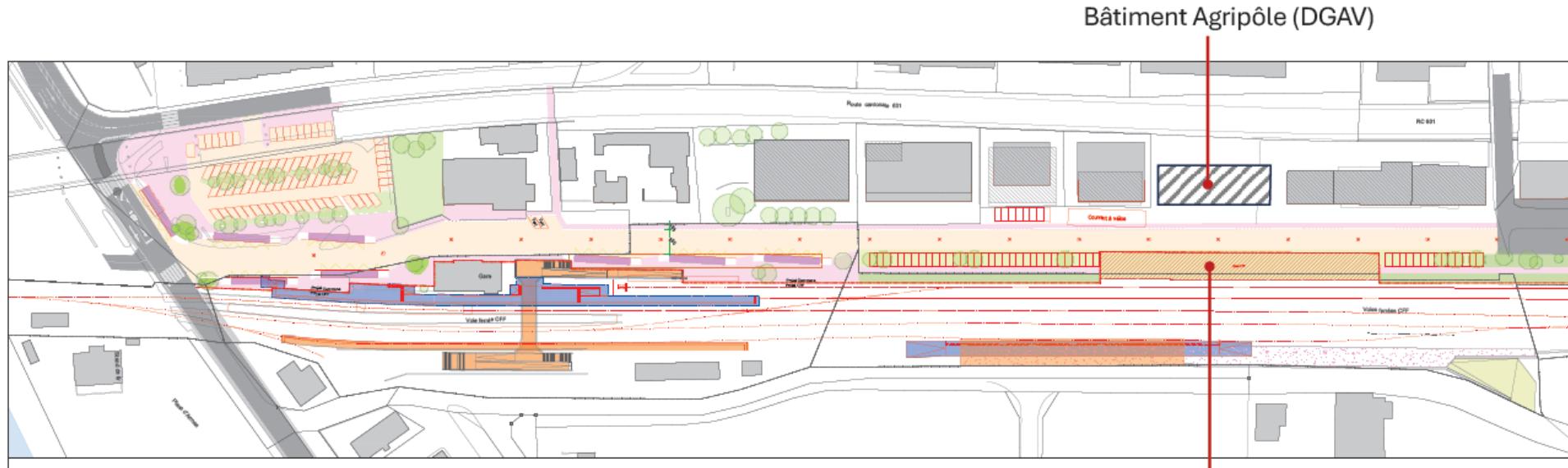
Arrivée et départ des lignes de CarPostal 440, 445 et 660



Arrivée et départ des lignes TL 62, TPF 474 et CarPostal 475



Projet Agripôle et quai ACTS : impossibilité d'aménager l'aire de rebroussement pour les bus



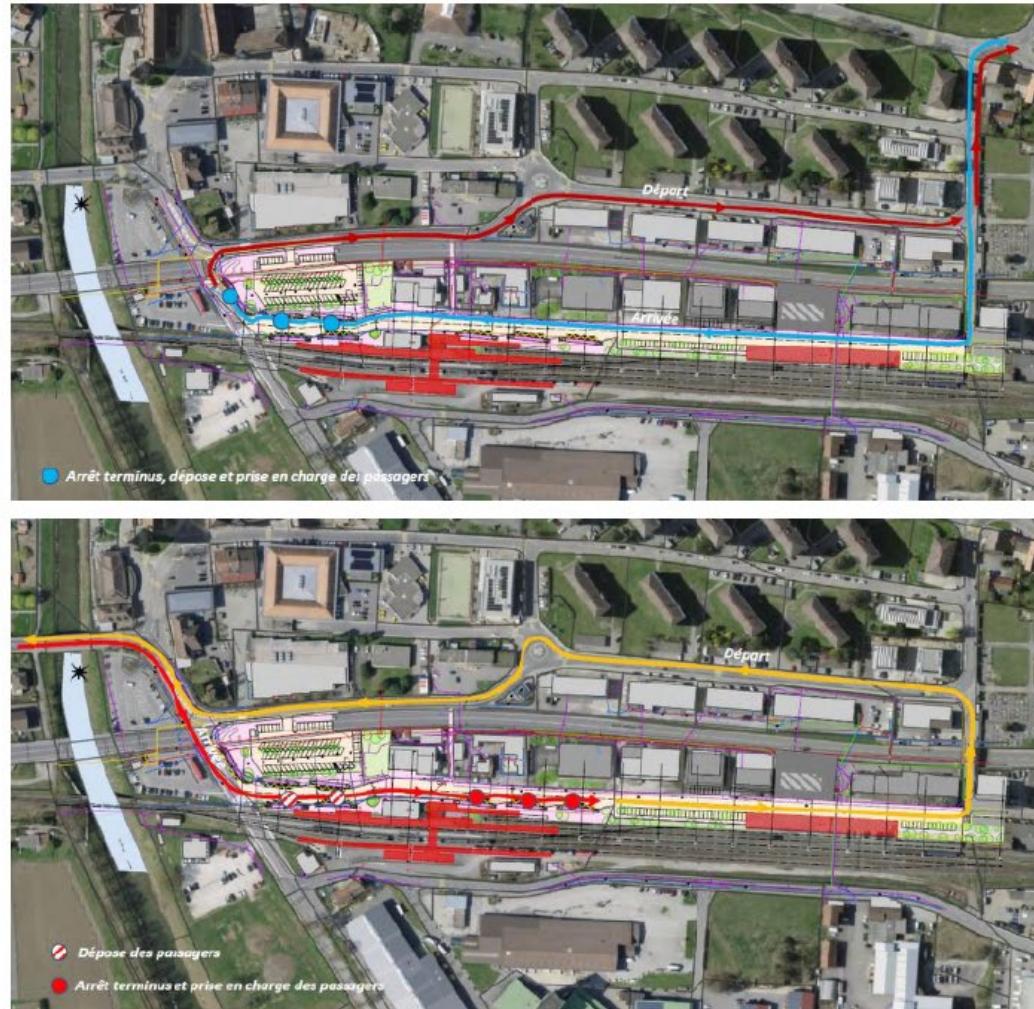
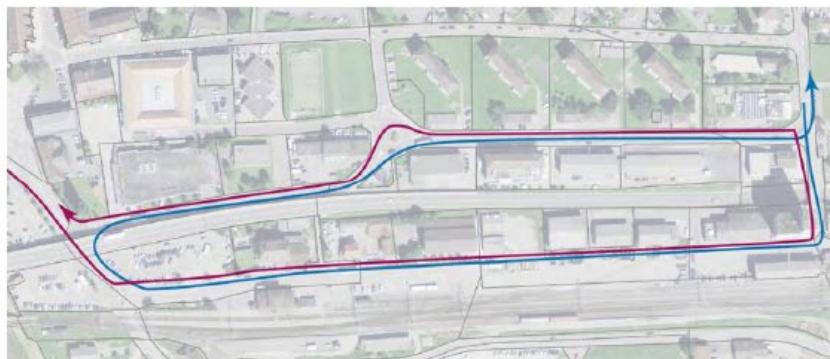
Bâtiment Agripôle (DGAV)

Quai ACTS (CFF)

Abroll-Container-Transport-Service

Etude préliminaire complémentaire :

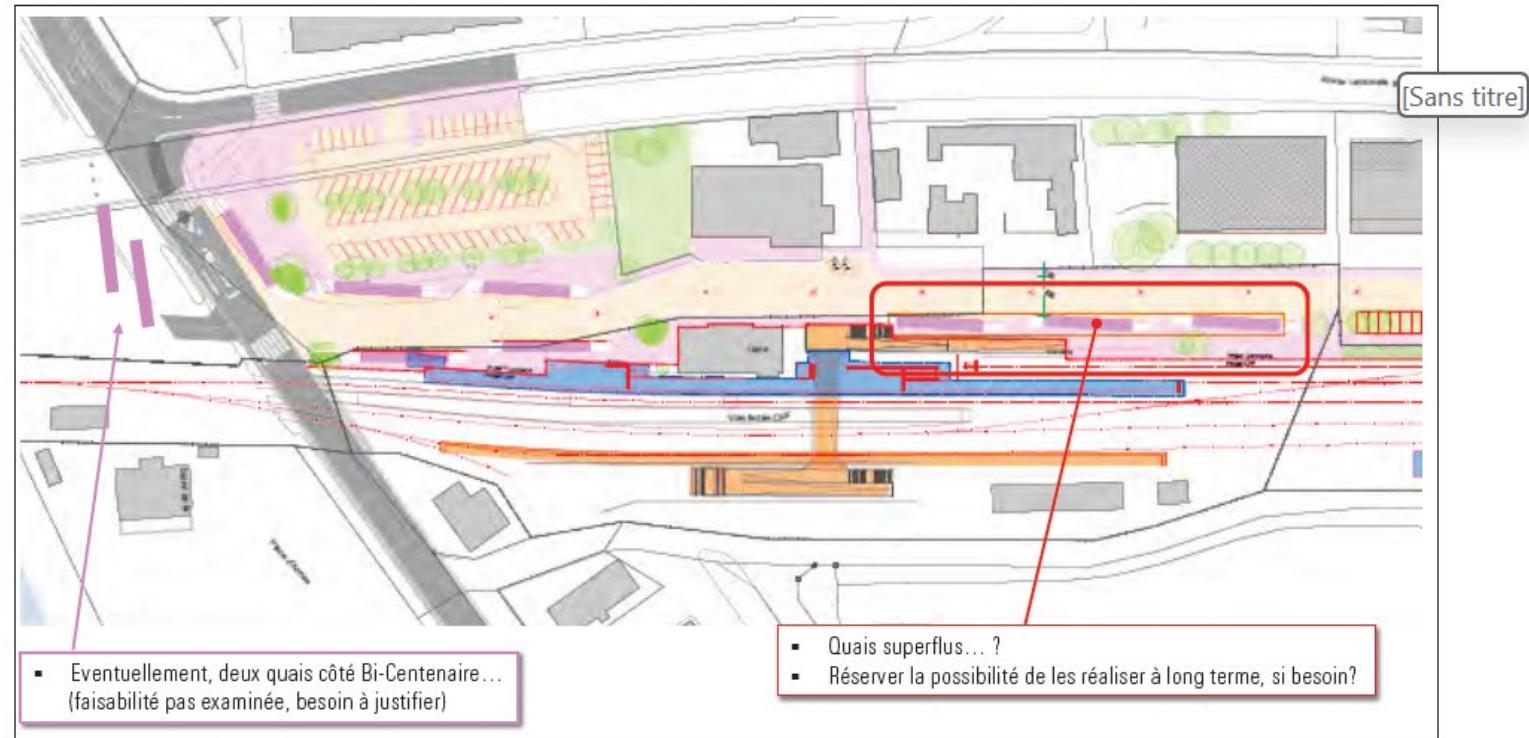
- > nouveau concept d'arrivée et de départ des bus



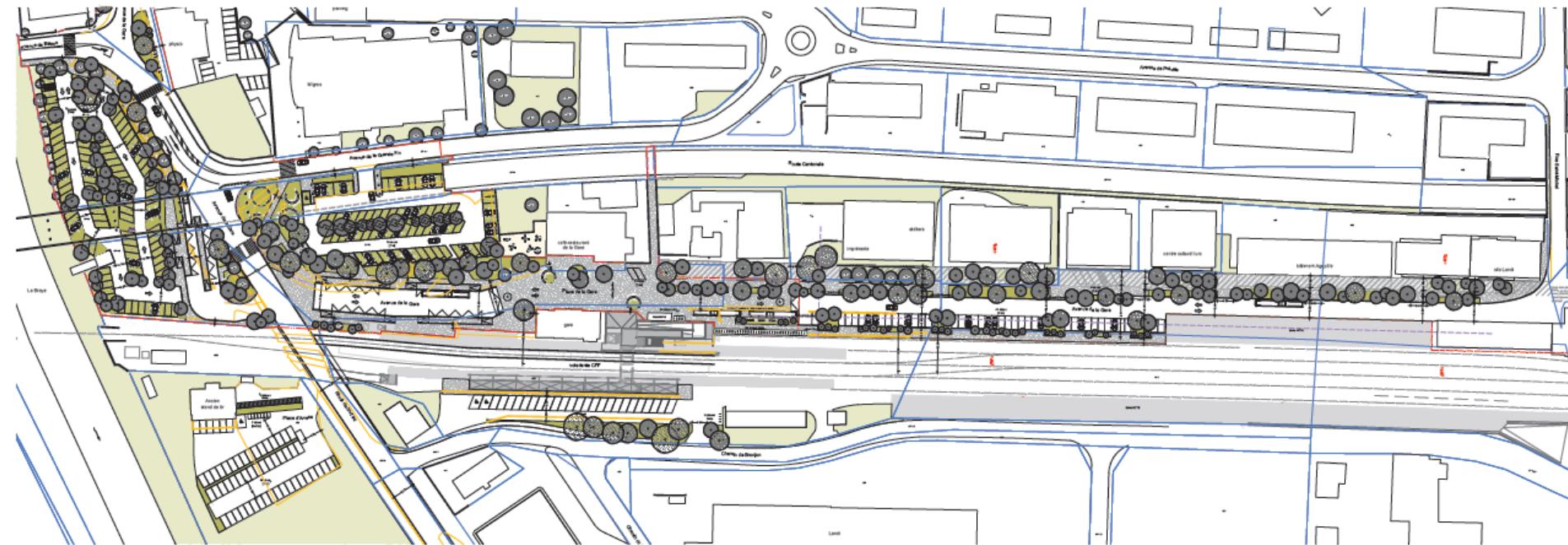
rappel des enjeux
le parking du Bi-Centenaire



La « gare routière » s'étend au parking du Bi-Centenaire



rapport des enjeux étude préliminaire modifiée et début de l'AVP : plan d'aménagement



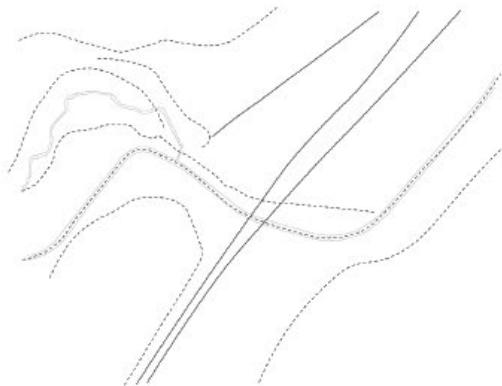
les aménagements
développement du projet

Sommaire

1. premières intentions : analyse urbaine et contexte
2. évolution du projet : périmètre et étapes
3. projet phase AVP : palette des matérialité
4. projet phase AVP : stationnements et principes d'aménagements
5. projet phase PRO : périmètre étape 1

1. premières intentions : analyse urbaine et contexte

analyse du site
géomorphologie et développement historique



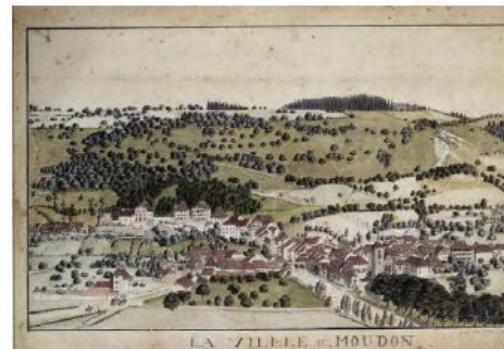
lisibilité de la géomorphologie



géomorphologie et développement de la ville



lien entre géomorphologie et développement de la ville



lisibilité du développement historique



lisibilité du développement historique - secteur inscrit à l'ISOS

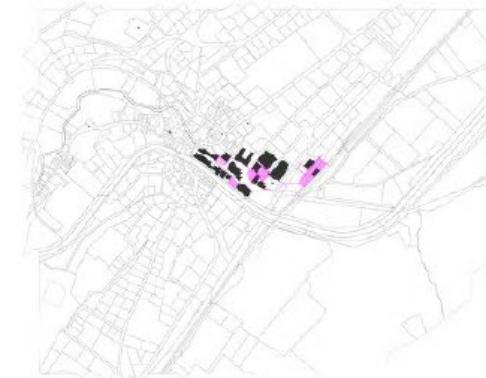
analyse du site
insertion du projet dans le site



un beau potentiel de mise en commun
de qualités d'espaces et de continuités



une continuité possible d'espaces publics ?



un espace public linéaire
avec les lieux de pause et de rencontre

[Sans titre]

analyse du site observations et envies

- la fluidité des parcours:
 - > lieux de passage, de rencontre et de pause existants
 - > potentiel rapport au site, à sa géomorphologie et à son histoire
- l'alternance plein / vide:
 - > spontanéité et porosité
 - > rythme variable entre les espaces occupés et les ouvertures
- les sols et l'arborisation:
 - > plateau minéral
 - > présence végétale faible
- le caractère et l'ambiance:
 - > grande générosité des espaces
 - > dégagements visuels
 - > lieux de passage - lieu de pause
- les alentours:
 - > la Broye
 - > les écoles
 - > les collines
 - > l'histoire
 - > le Bourg

2. évolution du projet : périmètre et étapes

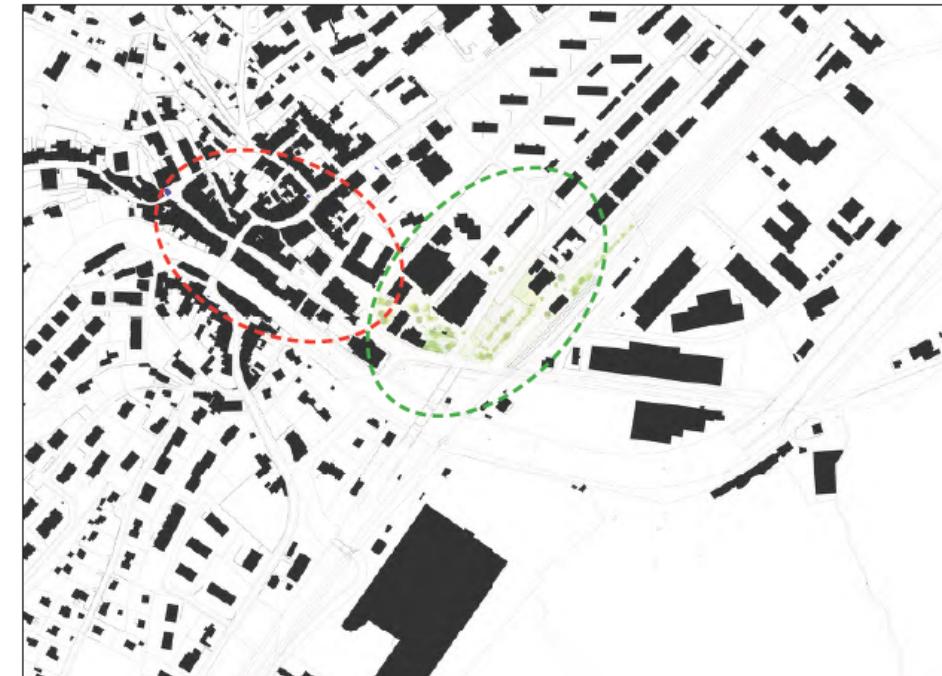
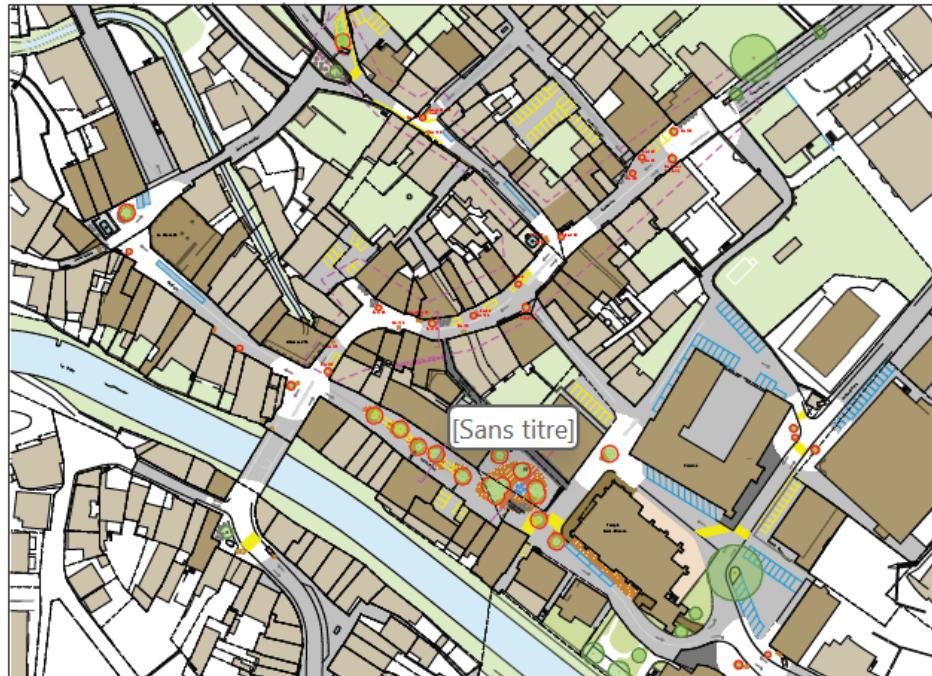
analyse du site
prise en compte des projets connexes

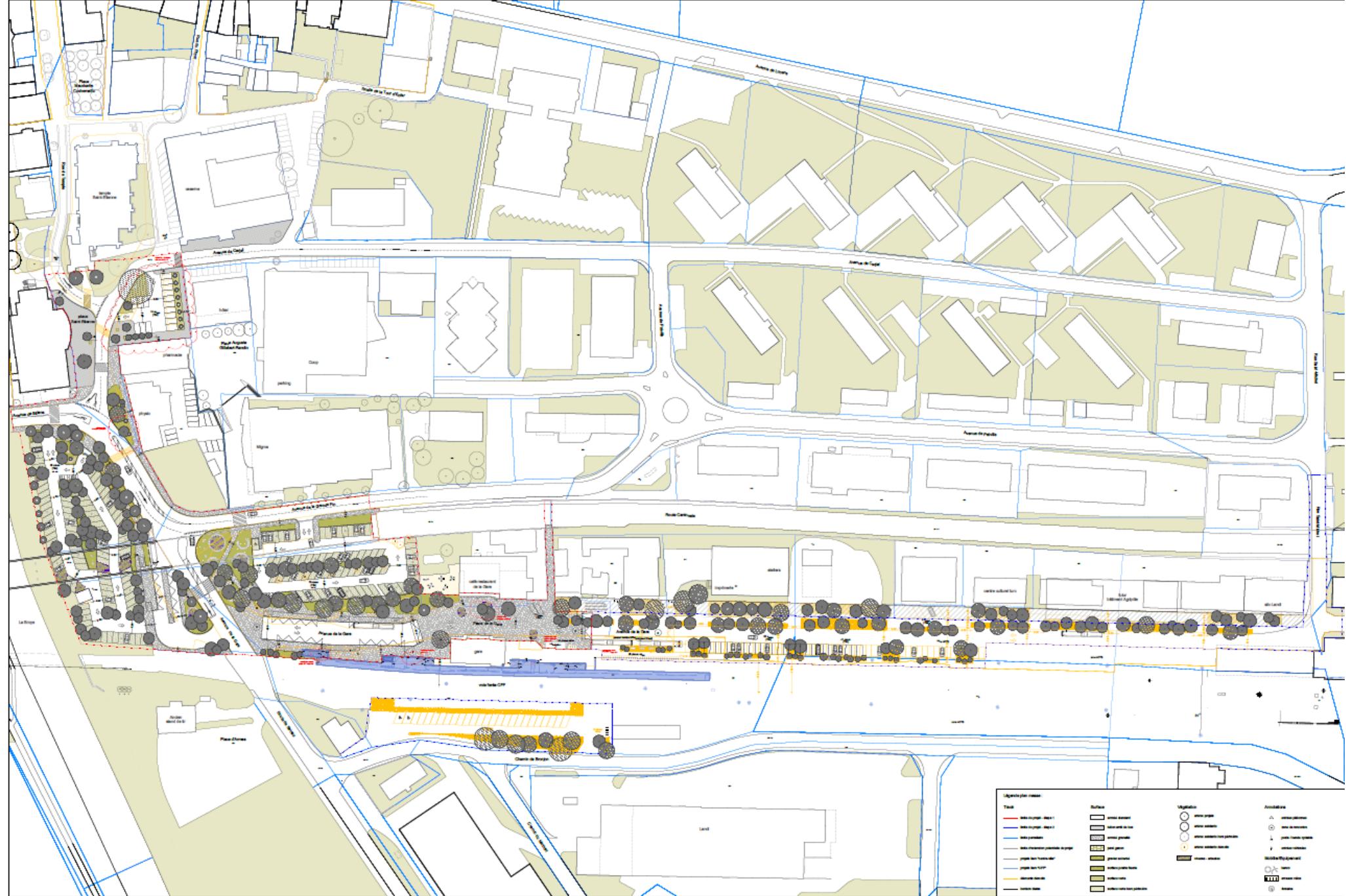
une continuité possible d'espaces publics

tisser des liens avec le projet d'aménagement du centre ville

--- projet centre-ville

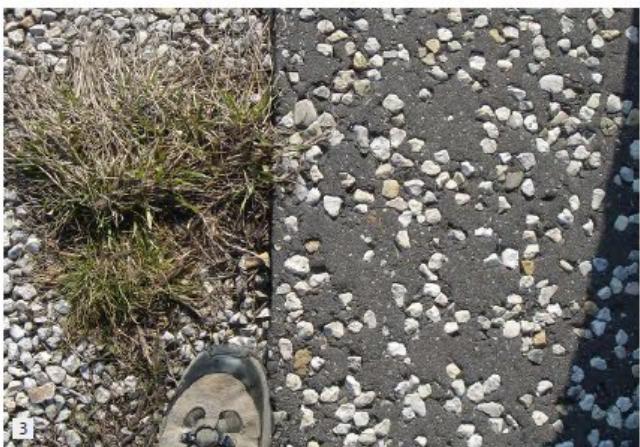
- - - projet interface-gare





3. projet phase AVP : palette des matérialité

matérialité et ambiance
surfaces minérales imperméables



surfaces de circulation piétonne

1
enrobé clair - type Colbille

2
enrobé grenaillé - graviers jaunes

3
enrobé clouté

4
enrobé grenaillé
Pôle Gare
Lausanne

enrobé standard

enrobé grenaillé

matérialité et ambiance
surfaces minérales semi-perméables



surfaces de places de stationnement

1

place de parc en pavé gazon
Manufacture Panerai à Neuchâtel

2

place de parc en pavé gazon
Innovation Campus DSM
Bâle

3

place de parc en gravier
Giromagny Social and Cultural Center
France

4

place de parc en gravier
Bas Smets
Spa, Belgique



matérialité et ambiance
surfaces minérales semi-perméables



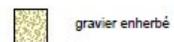
surfaces de placettes

1
placettes en gravier
ogt
Elsassertor à Bâle

2
place en gravier stabilisé
Turbinenplatz à Zurich

3
surface en gravier enherbée
mavo landschaften WolkenWerk
Leutschenbach à Zurich

4
placette en gravier
Ganz Landschaftsarchitekt-innen
Integra square à Wallisellen



matérialité et ambiance
surfaces vertes et mobilier urbain



1



2

surfaces végétalisées

1
prairie eurie

2
mélange de vivaces et d'annuelles
Bureau Game
Espace Mont-Blanc à Martigny

3
surfaces plantées
Pascal Heyraud Sàrl
Centre de glace Malley

4
mobilier urbain
Pascal Heyraud Sàrl
Place du Petit-Saconnex à Genève



3



4

[Sans titre]

 prairie fleurie

 vivaces - arbustes

stationnement et principe d'aménagement

parking du Bicentenaire
étude des aménagements

proposition 2 - validée



Légende

enrobé standard	enrobé gazon	prairie fleurie
enrobé granité	gravier enherbé	vivaces - arbustes

MOUDON	158	n°plan : 158-MOUD-AVP-P-002	typ. : A3
Plan zoom Parking du Bicentenaire Variante 2		date : 07.11.2024	éch. : 1/500
		mod. : 01.04.2025	des. : lp
		Pascal Heyraud sàrl, architecte paysagiste FGAP HED, Rue de l'Evole 8a, 2002 Neuchâtel, t. +41 (0)32 724 11 92, neuchatel@heyraud.ch	

parking du Bicentenaire
principe des matérialités



Légende

	enrobé standard		pavé-gazon		gravier enherbé		prairie fleurie
	enrobé grenillé						vivaces - arbustes

classification de surface

typologie	matérialité	fonction
imperméable	enrobé standard	circulation des véhicules
	enrobé grenillé	circulation des piétons - amélioration de l'effet albédo - démarquage de la circulation piétonne
semi-perméable	pavé-gazon	places de parking - perméabilité assuré par les joints engazonés - marquage des emplacements de parking - dialogue avec l'ambiance du contexte
	gravier enherbé	placettes - cohérence globale du projet - usage de pause et de rencontre
perméable	prairie fleurie	surfaces végétalisées «en bordure» - porosité de la surface - hauteur basse et densité moyenne (semis) - passage à travers possible
	vivaces - arbustes	surfaces végétalisées «de séparation» - surfaces de petite géométries - hauteur haute et grande densité (plantations) - fonction décorative

[Sans titre]

vélostation et places vélos
implantation secteur Gare

